

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DÉCEMBRE 2016

Le Conseil Municipal de Nouâtre, réuni le 12 décembre 2016

A approuvé la modification des statuts du SIEIL acceptant l'adhésion des Communautés de communes Chinon, Vienne et Loire et du Pays de Bourgueil.

A donné son accord pour le versement au comptable du Trésor l'indemnité de Conseil pour l'année 2016.

A adopté un nouveau règlement pour les cimetières de Nouâtre, en prenant en compte le Jardin du Souvenir récemment créé dans le cimetière du bourg et en prévoyant des concessions de 15 ans. Les tarifs sont maintenant les suivants :

1. Concessions de terrain : 15 ans = 100 €. 30 ans = 150 €. 50 ans = 220 €.
2. Colombarium : 15 ans = 200 €. 30 ans = 300 €. 50 ans = 400 €.
3. Jardin du souvenir : le dépôt des cendres est gratuit après demande d'autorisation à la mairie ; le tarif de la concession des plaques (15 x 8 cm) est le suivant : 15 ans = 100 €. 30 ans = 150 €. 50 ans = 220 €.

A arrêté les projets à réaliser en 2017 en fonction de l'obtention des subventions demandées ainsi que les projets à réaliser en fonction du coût et de la faisabilité.

Les premiers projets sont les suivants :

1. Assainissement des Maisons Rouges.
2. Réaménagement de la Place Ludovic Bouchet avec notamment l'installation de toilettes automatiques.
3. Création d'un rond-point au croisement des rues du Vieux-Lavoir, Guy de Nevers, des Grelets et Saint-Jean-du-bois.
4. Rénovation des logements municipaux situés au n° 17, rue de la Liberté.
5. Réalisation de la première tranche du programme sur 2 ans de nettoyage des fossés.
6. Réalisation de la première tranche du programme sur 3 ans de réfection des trottoirs.

Les seconds projets sont les suivants :

1. Enfouissement du réseau électrique Place de la République.
2. Création d'une salle d'exposition dans le local situé Place de la République.
3. Aménagement d'un chemin entre Nouâtre et Pouzay à l'emplacement de l'ancienne voie ferrée.
4. Enfouissement du réseau téléphonique aux Pacages d'Argenson.

A pris acte du fait que le Conseil Communautaire de la CCSMT a décidé :

1. D'adhérer au Syndicat Loir-et-Cher Numérique qui prévoit notamment une couverture optimale en fibre optique de la commune de Nouâtre en 2018.
2. De confier à la MILE la gestion de la Maison de Services d'Aide au Public (MSAP) de Sainte-Maure de Touraine qui regroupe tous les services proposés par le Département (aide pour la constitution des dossiers retraites, Pole Emploi, Caisse Primaire d'assurances maladie, Caisse d'allocations familiales, MSA, etc.).
3. D'acheter les locaux de l'ancien centre commercial de Nouâtre en vue de l'aménagement d'une annexe de la Maison Médicale de Sainte-Maure de Touraine.